

**4 Économie**

**Hydrocarbures**

**Le Gabon réintègre l'Opep**

Maxime Serge MIHINDOU  
Libreville/Gabon

*Cette admission sera effective le 1er juillet 2016, a annoncé le cartel à l'issue de la réunion qui s'est tenue le 2 juin à Vienne (Autriche).*

**L'ORGANISATION** des pays exportateurs de pétrole (Opep) a annoncé le 2 juin, à Vienne (Autriche), lors de la réunion des 13 pays membres, la réintégration du Gabon au sein de ce cartel. Cette admission sera effective le 1er juillet 2016.

Avec une production de 200 000 barils par jour, le Gabon devient ainsi le 14e pays membre de l'organisation, mais le cinquième en Afrique, où il retrouvera l'Algérie, l'Angola, la Libye et le Nigeria. Ce sera le seul pays de la zone Cemac au sein du cartel. Pour mémoire, le Gabon avait intégré l'Opep en 1975, avant de le quitter 20 ans plus tard en 1995 après le refus de l'Opep de diminuer sa contribution annuelle au budget de l'organisation. Interrogé en avril dernier sur l'intérêt pour le Gabon - en ces temps de crise-



Photo : BANDOMA

L'immeuble du Pétrole au boulevard Triomphal.

rejoindre l'Opep ( lire l'Union du 29 avril 2016), le ministre du Pétrole et des Hydrocarbures, Etienne Dieudonné Ngoubou, avait déclaré: « Dans

le secteur des hydrocarbures, les projets du gouvernement sont nombreux. Il y a le développement des activités de la société nationale des hydrocarbures, la

mise en place d'une nouvelle politique de contenu local, la construction d'une nouvelle raffinerie et la monétisation du gaz. Tous ces projets n'ont pas seulement besoin de financement. Pour construire une industrie des hydrocarbures forte, nous avons besoin de nous inspirer des expériences réussies des autres pays, dont celles des pays de l'Opep, qui ont su développer des expertises dans différents domaines. C'est le cas du Koweït en matière de raffinerie, de l'Arabie Saoudite et du Qatar dans le domaine du gaz ou encore du Nigeria, de l'Algérie ou de

l'Angola avec le contenu local. Nous avons besoin d'intensifier nos échanges avec les pays de l'Opep afin de mieux assurer notre avenir pétrolier.» Très engagé dans l'accord conclu en décembre 2015 à la COP21 à Paris, le Gabon va joindre sa voix aux autres pays membres, également préoccupés par les défis lancés à l'environnement et par le réchauffement climatique. Les treize pays du cartel, qui produisent environ un tiers du brut mondial, ont pompé 32,3 millions de barils par jour au premier trimestre 2016.

**Semaine nationale de l'Environnement**

**Les opérateurs économiques de la ZERP de Nkok sensibilisés sur les QHSE**

MZM  
Nkok/Gabon

**L'AUTORITÉ** administrative de la Zone économique à régime privilégié de Nkok a abrité, jeudi dernier, le forum "Échanges avec les QHSE" (Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement), organisé par la direction générale de l'Environnement et de la Protection de la nature, à l'endroit des opérateurs économiques implantés dans ladite zone. Pour Armel Mensah Sedji, il

était important d'accueillir au sein de la structure dont il à la charge, le directeur général de l'Environnement, Louis-Léandre Ebobola Tsibah, et sa délégation d'experts. Cette rencontre, qui entre dans le cadre de la Semaine nationale de l'environnement en cours, a donc permis aux experts, dont le chef de service Environnement industriel, Bernard Landry Panzou, de présenter aux responsables des entreprises les procédures administratives sur les évaluations environnemen-

tales. Mais également d'éduquer et de sensibiliser ces derniers à la collecte des déchets et à la prévention de la pollution. « Parler du cadre privilégié et de facilitation en faveur des opérateurs économiques dans la Zone économique à régime privilégié de Nkok (...) ne signifie pas que lorsqu'une structure s'installe dans ladite zone, elle est exemptée de respect de procédures environnementales et de mise en place d'une procédure de gestion de déchets(...). Les sanctions sont les mêmes lorsque nous

appliquons la réglementation», a indiqué Bernard Landry Panzou. En effet, les exigences de l'administration sont les mêmes pour l'ensemble des opérateurs économiques implantés sur toute l'étendue du territoire. Elles reposent sur 3 piliers. A savoir, faire respecter les principes généraux de la politique nationale de protection de l'environnement, notamment la lutte contre les pollutions, les nuisances et la gestion des déchets, identifier les risques de dégradation et proposer des

mesures propres à les prévenir, puis élaborer tous les documents de planification concernant l'environnement, en collaboration avec les autres départements concernés. En revanche, les opérateurs ont obligation de respecter les principes généraux de la politique nationale de protection de l'environnement, tel que l'exigent les textes législatifs et réglementaires en vigueur. Ils ont également obligation d'élaborer les plans d'urgence, afin de permettre aux pouvoirs publics de

faire face aux situations critiques génératrices de graves atteintes à la santé, aux ressources naturelles ou à la qualité de l'environnement. Et, de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et combattre les pollutions et nuisances causées par le fonctionnement de leurs installations. Pour sa part, le directeur général de l'Environnement s'est réjoui de cette rencontre, soulignant son importance pour les opérateurs en ce qui concerne le respect de la législation.

**Interview de l'administrateur général de la Zerp de Nkok**

**Armel Mensah Sédji : " La Zerp de Nkok doit être une zone économique verte "**

Propos recueillis par F.A.  
Nkok/Gabon

**L'Union. M. l'administrateur général, aujourd'hui la Zone économique de Nkok abrite un forum basé sur le (QHSE). Les activités menées au sein de la zone économique ont-elles un impact négatif sur l'environnement ?**

•**Armel Mensah Sédji** : On a tendance à penser que, lorsqu'on met en place une industrie, cela vient nuire à notre environnement ou encore que c'est polluant. L'industrie ne nuit pas toujours à notre environnement. Ce qui se passe c'est que lorsque une industrie est mise en place, par l'industrialisation, on a une économie plus forte. Ce qui se faisait auparavant, c'est que l'industrie ne maîtrisait pas les déchets issus des entreprises. Aujourd'hui, nous avons des textes, des lois et règlements. Notamment le Code de l'environnement et plusieurs accords qui ont été

signés, qui nous donnent de bonnes manières de gérer l'industrie. Nous avons donc comme instruction de s'assurer que ces industries ont respecté les textes de sorte à ce que la zone, bien qu'industrielle, soit considérée comme une zone économique verte. Donc respectueuse de l'environnement.

•**Quelles sont les mesures prises par l'administration de Nkok dans le cadre des QHSE avec les entreprises implantées dans la zone économique ?**

-Les opérateurs qui s'installent embauchent leur personnel comme ils veulent. Nous avons toutefois sollicité de la part de chacun de nos opérateurs économique, que nous considérons comme des partenaires, qu'il est extrêmement important, dès le début de la construction, d'embaucher au moins un QHSE ou une équipe QHSE. Parce que c'est un poste extrêmement important qui permet de faire le lien entre l'entreprise et l'administration de l'environnement au sein du guichet



Photo : F.A.

L'Administrateur général de la zone économique à régime privilégié (Zerp) de Nkok, Armel Mensah Sédji.

unique de l'autorité administrative. C'est-à-dire pour les collaborateurs qui sont en charge de la question environnementale,

car nous n'avons pas que la direction de l'environnement mais nous travaillons aussi avec le Centre national anti-pollution. Donc un QHSE est un technicien des questions d'hygiène de sécurité et d'environnement qui sert de lien entre l'administration et l'entreprise. Nous les accompagnons à l'embauche de ces QHSE parce que nous avons beaucoup de compatriotes qui étudient dans ce secteur.

•**Selon certains employés des entreprises implantées dans la zone, les responsables de ces entités ne respecteraient pas les procédures de sécurité. Qu'avez-vous à dire à ce sujet ?**

-On ne peut pas dire qu'elles ne respectent pas les règles de sécurité. Mais, il y a beaucoup d'efforts qui restent à fournir sinon on n'aura plus besoin de sensibiliser comme on l'a fait aujourd'hui (jeudi dernier. Ndlr). En réalité, la décision qu'on a prise depuis environs 5 mois est d'exiger systématiquement de toutes les entreprises qu'elles aient un QHSE.

CHANGEMENTS	COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 02/06/2016			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSISERS	
	DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA	en date du
	XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957	
	USD	1,1188	1USD =	586,304	1 USD	622,350	CAC 40
	CAD	1,4662	1CAD =	447,386	1 CAD	471,107	DOW JONES
	JPY	122,9600	1JPY =	5,378	100 JPY	559,295	
	GBP	0,7734	1GBP =	848,202	1 GBP	883,948	
	CHF	1,1062	1CHF =	592,982	100 CHF	62 107, 18	
	ZAR	17,4454	1ZAR =	37,601	100 ZAR	3 910,00	
	MAD	10,8990	1MAD =	60,185	1MAD	62,59	
	CNY	7,3639	1CNY =	89,077	1CNY	91,75	

  

BRENT (IPE) US Dollars/Baril		
02 Juin 2016: 49,78		

**Union Gabonaise de Banque**  
SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>